

**Conférence environnementale 2013**  
*Document de travail*  
**Table ronde n°3 – Politique de l'eau**

### **Constat**

En application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), la France s'est donné comme ambition d'atteindre le bon état écologique pour 2/3 de ses masses d'eau de surface en 2015. La politique de l'eau, réglementée depuis 1964, se décline par bassin hydrographique, chacun piloté par un comité de bassin regroupant l'ensemble des acteurs de l'eau (collectivités locales, Etat et ses Etablissements publics, forces économiques et sociales).

Les schémas directeurs et d'aménagement des eaux (SDAGE) des 12 bassins de métropole et d'outre-mer, adoptés par les comités de bassin, déclinent l'objectif d'atteinte du bon état, mis en oeuvre dans les programmes de mesures (PDM). Les projets des maîtres d'ouvrage (collectivités locales, acteurs économiques, agriculteurs...) qui réalisent les actions, sont cofinancés par les programmes des agences de l'eau.

Pour ce faire, ces dernières collectent des redevances auprès des usagers, la politique de l'eau disposant ainsi d'une ressource affectée. Les 10<sup>ème</sup> programmes d'intervention des agences de l'eau pour la période 2013-2017 ont été adoptés fin 2012. Les travaux de révision des SDAGE vont débiter dès 2013 pour aboutir à un projet en juin 2014 avant consultation du public. Cette révision doit redéfinir les objectifs de bon état et les mesures à mettre en oeuvre pour les atteindre pour la période 2016-2021.

La gestion des services d'eau et d'assainissement (petit cycle de l'eau) est assurée par les communes, soit seules, soit regroupées. Ces collectivités réalisent l'essentiel des dépenses de la politique de l'eau. Elles peuvent, soit assurer directement la gestion du service d'eau (régie ou gestion directe), soit confier la gestion à un opérateur spécialisé, qui peut être public ou privé (gestion déléguée).

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, le gouvernement a décidé de lancer une évaluation de la politique de l'eau, qui se déroule depuis le premier trimestre 2013. Cette évaluation est à la fois l'occasion de réaliser un diagnostic de cette politique partenariale, et de proposer des réformes et des évolutions de la politique de l'eau pour répondre aux attentes des acteurs de la politique et aux insuffisances qui auront été soulignées. Dans ce cadre, la conférence environnementale de septembre 2013 sera saisie notamment des propositions qui auront été faites par l'équipe opérationnelle en charge de l'évaluation afin de contribuer à la définition de la feuille de route gouvernementale pour la politique de l'eau.

Le deuxième comité de pilotage, tenu le 27 mai 2013, a validé les orientations du diagnostic de l'évaluation de la politique de l'eau. Le rapport diagnostic est en cours de finalisation.

Sur cette base, cette note présente les enjeux de la politique de l'eau sur lesquels la conférence environnementale pourrait se prononcer.

### **Enjeux/objectifs de la table ronde « politique de l'eau »**

#### *1 – La gouvernance partenariale de l'eau : responsabilités et moyens des différents acteurs*

La politique de l'eau est une politique partenariale, dotée d'une ressource affectée et d'une programmation pluri-annuelle, qui nécessite une articulation fine des compétences et des moyens des différents acteurs.

##### **1 – 1. Force de la politique de l'eau : son appropriation locale**

- une politique déclinée à l'échelle du bassin (SDAGE, Comité de bassin, Agences de l'eau) ;
- une politique qui articule des compétences locales (collectivités et regroupements de collectivités), régionales (rôle des départements et des régions), de bassin, nationales et européennes ;
- un consentement à payer et une planification pluriannuelle des interventions, qui découlent de la méthode de gouvernance et sont adaptés à la réalisation d'objectifs de moyen et long terme.

##### **1 – 2. Faiblesse de la politique : un éparpillement des moyens et des compétences**

- un petit cycle de l'eau qui repose sur des maîtres d'ouvrage encore insuffisamment regroupés ;
- une maîtrise d'ouvrage faible et peu définie pour le grand cycle de l'eau ;  
un contrôle par la police de l'eau trop hétérogène ;
- un accroissement des coûts liés notamment à de nouveaux enjeux de pollution.

##### **1-3. Enjeux de la politique de l'eau : rester une politique partenariale**

- l'intégration petit et grand cycle dans les circuits de planification et de financement ;
- l'articulation des acteurs à l'échelle locale comme nationale ;
- la représentativité des acteurs ;
- renforcer la transparence des services d'eau potable et d'assainissement comme des connaissances.

*2 – L'atteinte du bon état de 2/3 des masses d'eau d'ici 2015, objectif de la politique de l'eau, apparaît comme un objectif très ambitieux, dont l'atteinte est freinée par certains pans de la politique.*

**2 – 1. Force de la politique de l'eau : une mise en œuvre déclinée à l'échelle locale :**

- une planification bien déclinée au niveau des bassins avec des programmes de mesures adaptés aux enjeux ;
- succès de la politique de l'eau en matière d'assainissement industriel et domestique (classement du contentieux ERU) ;
- une appropriation locale des enjeux grâce à des outils de territorialisation de la politique (SAGE, contrats territoriaux, EPTB, etc..) ;
- les progrès de la connaissance des milieux et de l'état des eaux (programme de surveillance, ONEMA).

**2 – 2. . Des objectifs très ambitieux**

- des erreurs dans l'établissement de l'état initial ;
- une évolution des connaissances et des méthodes de contrôles qui ne permet pas de faire apparaître les progrès dans l'état des masses d'eau ;
- un temps de réaction des milieux plus lent que ce qui était prévu ;
- une difficulté à communiquer avec la Commission, les bassins, le grand public sur ce sujet.

**2 – 3. La persistance des pollutions ponctuelles et de nouveaux enjeux insuffisamment pris en compte**

- la persistance de pollutions diffuses, agricoles notamment ;
- une insuffisance de prise en compte de la continuité écologique des cours d'eau ;
- l'apparition de nouvelles menaces : médicaments, nouveaux polluants. ;
- un retard persistant dans les départements d'outre-mer.

*3 – La politique de l'eau doit à la fois conjuguer l'articulation de ses propres usages et être en interaction avec les autres politiques transversales (politiques agricole, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de transport, d'énergie, de la biodiversité).*

**3 – 1. Force de la politique de l'eau : l'accès à l'eau est assuré**

- le succès du petit cycle de l'eau et l'existence d'un service public de l'eau et de l'assainissement ;
- une récupération des coûts à travers la recherche du respect du principe « pollueur-payeur » ;
- la prise en compte des enjeux du grand cycle (adoption des 10eme programmes).

**3 – 2. Difficultés de la politique de l'eau : des conflits d'usage**

- état quantitatif : des conflits d'usage en croissance (irrigation / eau potable) ;
- état qualitatif : des conflits d'usage entre les acteurs (énergie hydroélectrique, pollutions diffuses notamment agricoles et pluviales) ;
- le débat sur la répartition des coûts, notamment du grand cycle.

**3 – 3. Les enjeux de la politique : le besoin d'articulation avec les autres politiques transversales**

- une meilleure articulation des objectifs de la politique de l'eau à rechercher avec les autres politiques publiques : agriculture, énergie, transport, aménagement du territoire et urbanisme ;
- une articulation à renforcer avec les politiques connexes : la politique maritime, le risque inondation, la biodiversité.